

Modalités d'accès à la cité scolaire pendant les concours (candidats extérieurs)

Vous êtes convoqué-e à des épreuves écrites d'admissibilité de concours.

Dans le cadre du plan vigipirate renforcé actuellement en vigueur, les modalités d'accès à la cité scolaire sont règlementées.

Ainsi, avant d'entrer dans l'enceinte, vous devrez vous présenter à la loge de la cité scolaire et présenter votre convocation et une pièce d'identité. Un contrôle visuel des sacs sera également effectué. Compte tenu du nombre de candidats, du délai de contrôle et du temps d'accès aux bâtiments, merci de prévoir un **délai supplémentaire de 15 minutes**.

Le premier jour des épreuves, une carte d'accès vous sera remise. Celle-ci vous permettra de passer par les tourniquets les jours suivants et devra être restituée à l'issue du jour de la dernière épreuve (ATTENTION : une carte par concours, y compris si vous passez plusieurs concours dans l'établissement).

Modalités d'accès à la restauration scolaire pendant les concours (candidats extérieurs)

Vous souhaitez bénéficier de la restauration scolaire pendant les concours se déroulant au lycée Louis Thuillier :

Merci de sélectionner le lien correspondant, de compléter le formulaire et de faire parvenir votre paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Louis Thuillier avant le 1er avril, cachet de la poste faisant foi (Lycée Louis Thuillier - service intendance - 70 boulevard de St Quentin 80090 AMIENS).

Votre inscription à la restauration sera effective à la réception du paiement.

[ECRICOME](#)

[BCE-BEL](#)

[MINES-PONTS](#)

[CCINP - E3A - POLYTECH](#)

[CENTRALE-SUPELC](#)

[G2E](#)